

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 26 mars 2024 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 20 mars 2024

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 23
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 28X

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVASSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Vincent CORNILLE, pouvoir à Murielle WOLSKI, Cécilia RUGALA, pouvoir à Ghislaine LEROY, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

DEL 2024-03-02
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats sont réguliers,

Compte de gestion du receveur pour l'année 2023 :

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|-----------------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales | 11 935 573,15 | 23 077 324,31 | 35 012 897,46 |
| Titres de recettes émis | 5 887 347,24 | 20 142 103,58 | 26 029 450,82 |
| Réductions de titres | | 546 288,43 | 546 288,43 |
| Recettes nettes | 5 887 347,24 | 19 595 815,15 | 25 483 162,39 |
| DEPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales | 11 935 573,15 | 23 077 324,31 | 35 012 897,46 |
| Mandats émis | 6 026 760,21 | 19 535 260,42 | 25 562 020,63 |
| Annulations de mandats | | 554 106,26 | 554 106,26 |
| Dépenses nettes | 6 026 760,21 | 18 981 154,16 | 25 007 914,37 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| Excédent | | 614 660,99 | 475 248,02 |
| Déficit | -139 412,97 | | |

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Déclarer que le compte de gestion dressé par le Comptable public pour le budget général est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 abstentions :

Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 26 mars 2024.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 29 MARS 2024

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240326-DEL2024-03-02-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024